

bibliothèque municipale de Lyon

Appel à candidature

Résidence de mission d'un auteur ou d'une autrice, illustrateur ou illustratrice, ou d'un-e artiste (musicien-ne, plasticien-ne, etc.), dans le cadre de l'Automne des Gones 2023.

Cette résidence s'inscrit dans un Contrat Territoire Lecture signé en 2021 entre La Ville de Lyon / Bibliothèque Municipale de Lyon et la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes et est soutenue par le préfet de région AURA.

1. La Bibliothèque Municipale de Lyon

Capitale de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la **Ville de Lyon** (510 000 habitants-es) est caractérisée par sa qualité de vie et son dynamisme exceptionnels. Ville créative et vivante par l'action d'institutions culturelles d'excellence, elle soutient toutes les formes de création artistique et l'organisation de nombreux événements.

Elle favorise la transmission des savoirs et des cultures au plus près des habitants-es. Elle œuvre enfin à préserver et valoriser notre patrimoine dans toutes ses dimensions (archéologique, documentaire...).

La **Bibliothèque Municipale de Lyon (BML)**, 1ère bibliothèque municipale de France, constituée aujourd'hui de 16 bibliothèques, propose près de 3.5 millions de documents et de nombreux services novateurs (Guichet du Savoir, Point d'Actu, bibliothèque numérique...).

Acteur de la vie culturelle lyonnaise, le réseau des bibliothèques lyonnaises organise de nombreuses rencontres, conférences, expositions et colloques.

L'Automne des Gones est un temps fort annuel, créé en 2008 par le réseau jeunesse, pour les enfants de 6 à 12 ans et leurs familles.

Cet événement, d'une durée de 2 mois, est conçu par une équipe projet (2 pilotes + référents Automne des gones de chaque bibliothèque participante) autour d'un thème renouvelé chaque année, un fil rouge autour duquel s'organise l'ensemble de la programmation. Une centaine de rendez-vous ont été proposés pour l'édition 2022 en plus de la trentaine d'actions spécifiques portées par l'artiste en résidence.

bibliothèque municipale de Lyon

Pour plus d'information sur la résidence 2022, les candidats sont invités à consulter le blog dédié <https://www.bm-lyon.fr/nos-blogs/automne-des-gones/article/artiste-en-residence>

La programmation est fondée sur des principes de pluralité des propositions, tant dans leurs contenus que dans leurs formats, d'égalité d'accès à tous les publics et d'inclusion et enfin de valorisation de la diversité culturelle des habitant-e-s du territoire. Elle s'enrichit aussi des nombreux partenariats développés avec le tissu culturel lyonnais (musées, théâtres, cinémas, salles de concerts, etc.) et acteurs de la vie des idées dans la cité (Villa Gillet, Ecole Urbaine, etc.).

2. Objet de la résidence

L'artiste en résidence développera un projet d'actions de médiation autour de son univers artistique et sa manière d'aborder la création pour le jeune public de 6 à 12 ans, en écho à la programmation culturelle thématique de l'Automne des Gones qui, cette année, mettra **la Musique et le son** à l'honneur (titre de l'événement en cours de réflexion).

3. Objectifs de la résidence

- La résidence permettra au plus grand nombre de **rencontrer l'œuvre, la pratique et la démarche de création de l'artiste.**
- Engager une résidence d'éducation artistique et culturelle en lien avec l'Automne des Gones est l'occasion de lui conférer une nouvelle dynamique en invitant les publics à s'installer dans **un lien de proximité durable** avec un regard, une esthétique, une démarche sensible et créative singulière, voire des techniques de création inattendues.
- La résidence artistique permettra d'engager des actions auprès de publics variés du territoire lyonnais :
 - les enfants de 6 ans à 12 ans et leurs familles
 - les publics scolaires (classes de niveau CP à CM2 et 6^{ème}) (cf § 5)
 - les publics socio-culturels et socio-éducatifs (associations, centres de loisirs...).

bibliothèque municipale de Lyon

4. Attentes

- **Le programme des interventions sera co-construit entre l'artiste en résidence et l'équipe projet** concernant les contenus et formats attendus qui pourront être variés : atelier / spectacle / rencontre / lecture / carte blanche / création collective / exposition / format numérique / temps pour les parents et/ou temps parents-enfants / etc.
L'artiste est donc invité-e à produire **une note d'intention** qui servira de base de travail collective. Le projet devra néanmoins être obligatoirement conçu en écho au thème *La Musique et le son*, choisi par l'équipe projet et favoriser tout particulièrement l'action participative des publics.
- Certains partenariats (avec d'autres institutions culturelles par exemple) sur le territoire sont déjà envisagés ou engagés par l'équipe projet du réseau jeunesse dans le cadre des programmations antérieures, mais d'autres partenariats pourront être explorés en fonction des idées de l'artiste en résidence, afin de **favoriser la transdisciplinarité**.
- Les interventions se feront le plus souvent et prioritairement dans les bibliothèques de la BML, mais pourront éventuellement avoir lieu dans des structures lieux partenaires si cela s'avère cohérent et utile au projet.
- La résidence et la programmation qui en émanera se déploiera sur un nombre déterminé de structures (au maximum 2 à 3 bibliothèques participantes), en fonction de leur environnement territorial et partenarial. Toutefois, l'artiste sera invité-e à proposer **un dispositif créatif reproductible** (support, module d'animation, ...) à l'ensemble des équipes afin qu'elles puissent décliner dans leur propre lieu une proposition liée à la résidence.
- Un **temps de préparation** est à envisager en amont de la résidence (visioconférence(s) ou réunion(s)) afin d'élaborer ensemble ce programme. Par ailleurs, une rencontre autour du travail et de la démarche de l'artiste devra être organisée avant le début de la résidence, avec les acteurs du réseau participant au projet.
- Un **temps de sortie de résidence** devra être imaginé par l'artiste sous une forme à déterminer.

bibliothèque municipale de Lyon

- L'artiste invité-e participera au bilan de la résidence au travers d'outils communiqués par la coordination.

5. Résidence éducative additionnée

La bibliothèque articule son projet culturel avec le projet éducatif de la Ville de Lyon, porté par la direction de l'Education. Dans ce cadre, la direction de l'Education va concevoir et réaliser des résidences éducatives, pour un public de 6-11 ans, sur les temps scolaires, péri scolaires et/ou extra-scolaires, qui viendront prolonger les résidences organisées par les bibliothèques de territoire. L'intervenant-e sélectionné-e se verra proposer, en cohérence calendaire et thématique, une résidence éducative « additionnée », qui lui sera le cas échéant directement confiée selon ses compétences et appétences pour le public 6-11 ans, ou qui sera confiée à un-e intervenant-e qu'il pourra coopter, et qui sera proche de son éthique professionnelle.

Le cahier des charges de cette résidence « additionnée » sera disponible mi-avril et communiqué directement à l'intervenant-e choisi-e par la bibliothèque. Les conditions financières encadrant ce dispositif seront précisées par la direction de l'Education.

6. Calendrier de la résidence : octobre et novembre 2023

- La résidence se déroulera au cours de la programmation de l'événement *L'Automne des gones 2023* (entre le 4 octobre et le 25 novembre).

7. Lieux & temps des interventions de médiation

- L'artiste en résidence sera amené.e à intervenir sur plusieurs lieux du territoire lyonnais (bibliothèques et structures partenaires) pour des temps de concertation et de préparation.
- Les actions de médiation se dérouleront **du mardi au samedi, les mercredis et samedis étant les jours à privilégier** pour toucher le plus de publics.

bibliothèque municipale de Lyon

8. Conditions financières

- Le budget alloué à cette résidence pour la rémunération du ou des artistes sera de 4750€ pour environ 120 heures d'intervention (temps de préparation et de déplacement inclus). Cette enveloppe financière maximum devra inclure le net payé à l'intervenant ou l'intervenante, les charges sociales, la TVA ainsi que les éventuels frais administratifs de la structure porteuse.
- Une enveloppe forfaitaire de 500 € est prévue en sus pour l'ensemble des défraiements, à charge pour le ou la candidate retenu-e de faire tenir tous ses frais de déplacements, hébergements et repas dans cette enveloppe.
- Une enveloppe de 500 € est prévue en sus pour l'achat de fournitures éventuelles pour des ateliers et/ou réalisations de l'artiste.

9. Cadre juridique

- **Une convention** spécifiant les engagements respectifs de la collectivité et de l'artiste en résidence sera signée avant le début de la résidence.

10. Pratique

- L'artiste aura au moins deux référents, joignables pendant toute la durée de la résidence pour toutes questions : **Fabienne Jourdan et Valérie Vernay**, coordinatrices de l'Automne des Gones.
- Pour les déplacements sur le territoire, l'artiste sera accompagné-e par un-e professionnel-le et/ou sera indépendant avec son véhicule.

11. Dossier de candidature

- **Eligibilité**
La résidence s'adresse à des artistes (musicien-nes, plasticien-nes, etc.) ou auteurs - autrices ou illustrateurs -illustratrices, ayant à leur actif une expérience significative en matière de **médiation, notamment auprès du jeune public.**

bibliothèque municipale de Lyon

Dans le cas où le candidat ou la candidate est auteur-trice compositeur-trice, musicien-ne, interprète chanteur-teuse, **il ou elle doit avoir sorti au moins un album ou un EP édité par un label (local, régional ou national) ou avoir une expérience scénique d'au moins une dizaine de représentations dans des salles de concert ou autres lieux de diffusion.**

Dans le cas où le candidat ou la candidate est auteur-trice ou illustrateur-trice, **il ou elle doit avoir publié au moins un livre pour les 6/12 ans, à compte d'éditeur.**

Les dossiers de compagnies proposant uniquement la programmation d'un spectacle pré-existant clé en main, ne seront pas pris en compte.

➤ Contenu du dossier

- Une présentation de **votre parcours, de votre travail artistique** et le cas échéant, des publications que vous avez déjà effectuées,
- Une présentation de **votre expérience en matière d'ateliers ou de médiation**, en particulier auprès du jeune public,
- Une note d'intention présentant **la manière dont vous envisagez de vous emparer et de décliner le thème de la Musique et le son**, et des pistes de réflexion sur les formats et déroulés que vos interventions pourraient prendre. Ce, en tenant compte d'un déploiement sur plusieurs lieux et auprès de publics variés,
- Si la proposition repose sur plusieurs intervenants (duo, collectif...) **l'éventuel partage des responsabilités** devra faire l'objet d'une description précise, permettant de s'assurer du bon déroulement de tous les aspects de la résidence,
- Tout élément que vous souhaiteriez porter à la connaissance des membres de la commission de sélection.

➤ Formats souhaités des documents : .doc ou .pdf

bibliothèque municipale de Lyon

12. Calendrier de l'appel à projet

- Envoi des dossiers **jusqu'au 31 mars 2023 minuit** au plus tard,
- Phase d'instruction des dossiers **du 1er au 15 avril 2023** incluant des échanges oraux (format à déterminer) avec les candidat-e-s des dossiers pré-sélectionnés,
- Réponse à partir du **20 avril 2023**,
- Phase d'immersion et de travail avec les équipes **dès le mois mai** pour une entrée en résidence début octobre 2023.

Contact pour l'envoi du dossier :

fjourdan@bm-lyon.fr et vvernay@bm-lyon.fr

Contact pour les questions

fjourdan@bm-lyon.fr et vvernay@bm-lyon.fr

Les dossiers de candidature seront étudiés par un jury constitué de professionnels du réseau de la BML. Ce comité pourra prendre contact avec les candidats afin de demander des précisions ou d'organiser une rencontre avant de donner une réponse définitive.

Soutenu par



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

*Liberté
Égalité
Fraternité*